Clermont, monographie communale par l'Instituteur François Hortal, 2 Avril 1885

La commune de Clermont, canton de Castanet, arrondissement de Toulouse, département de La Haute-Garonne, est situé par 0°54' de longitude occidentale et 43°28' de latitude septentrionale ; elle est limitée an nord par les communes de Goyrans et Aureville, à l'est par celle d'Espanès, au sud-est par Venerque, au sud par Le Vernet et au sud-ouest par Labarthe.
La superficie totale de la commune est de 953 hectares 51 ares dont 841 hectares 78 ares de coteaux au nord de l'Ariège et 111 hectares 71 ares de plaines au sud de cette rivière. La plus grande longueur de la commune de l'est à l'ouest est de 5 000 mètres ; sa plus grande largeur du Nord au sud est de 3 500 mètres.
Le village de Clermont est à une distance de 14 kilomètres de Castanet, et de 23 kilomètres de Toulouse.

La portion de territoire communal situé au sud de l'Ariège est une plaine composée en grande partie de sables déposés par les débordements de cette rivière ; il s'y trouve aussi quelques parties Boisées appelées ramiers ; un de ces ramiers, d'une contenance d'environ trois Hectares appartient à la commune et est affermé chaque année pour une somme qui varie entre 150 francs et 250 francs.
Cette partie de territoire serait assez fertile, mais elle craint la sécheresse. D'un autre côté, l'Ariège, par ses débordements, empêche souvent de la cultiver ; de plus, elle y dépose des cailloux qui sont un obstacle à la mise en culture d'une partie de ce terrain.
Au nord de l'Ariège, le terrain monte brusquement et forme des hauteurs appelées roches dans le pays. Malgré ce nom. de roches donné à ces exhaussements, ce ne sont que des terres calcaires, couvertes, en beaucoup d'endroits, de chênes ; on y trouve aussi quelques chênes verts. La hauteur de ces roches varie entre 50 et 90 mètres.

Parvenu au sommet des roches, on voit devant soi un terrain très accidenté : ce sont en effet les coteaux du Lauragais qui forment toute la partie du territoire de Clermont situé au nord de l'Ariège ; ces coteaux sont surtout formés de terres argileuses ; on trouve cependant quelques endroits où le terrain est sablonneux.
Le pays est très pittoresque ; composé principalement de terres labourables, on voit, de distance en distance, quelques bouquets de buis qui rompent la monotonie des terres. Malgré la pente très prononcée de certains coteaux, toutes les terres sont cultivées.
La commune de Clermont est arrosée par l'Ariège et la Lèze, la première de ces rivières l'arrose sur un parcours de 3 500 mètres environ. Coulant au milieu d'un terrain presque plat, elle est très sinueuse, peu rapide et assez profonde ; le lit de cette rivière a beaucoup varié : à chaque crue, elle désagrège quelques parties de sa rive gauche, et le cours de l'eau tend tous les jours à changer de direction.

L'Ariège est très poissonneuse ; de plus, comme elle est plus profonde sur le territoire de Clermont qu'ailleurs, l'Administration a interdît la pêche dans cette rivière depuis le pont de Venerque jusqu'a l'embouchure de la Lèze. Les principaux poissons qu'on trouve dans l'Ariège sont le barbeau, le cabot, l'ablette et le goujon ; on prend aussi quelques anguilles ; la truite se pêche rarement sur le territoire de Clermont. Le poisson de l'Ariège passe pour être le meilleur de tous les environs ; cela s'explique par la grande quantité de gravier qui forme presque partout le lit de cette rivière.
L'Ariège a une largeur moyenne de 75 mètres dans la traversée de Clermont, sa profondeur moyenne est de 3,50 mètres et son débit de 25 mètres cubes par seconde.
Aux mois d'avril et de mai, par suite de la fonte des neiges dans les montagnes des Pyrénées où l'Ariège prend sa source, elle a des crues variant de 1 mètre à 2 mètres. Lors des désastres occasionnés par la grande, inondation de 1875, un grand nombre de maisons situées au hameau de la Riverotte, ont été détruites ;
on a eu à cette époque à déplorer la mort de trois personnes de la même famille ; la quatrième s'est sauvée mais en restant accrochée à un peuplier pendant plus d'une heure.

L'Ariège n'a aucun gué dans sa traversée de Clermont ; pour passer d'une rive à l'autre, on fait usage d'un bac.
La Lèze n'arrose le territoire de la commune de Clermont que sur une longueur de 500 mètres environ. Cette rivière, qui n'est ni navigable ni flottable, donne très peu d'eau ; cependant, à cause du peu de profondeur de son lit, ses inondations sont fréquentes et très préjudiciables aux terrains environnants ; aussi il s'est constitué un syndicat destiné à fournir les sommes nécessaires pour faire les travaux devant prévenir ces débordements : plusieurs propriétaires de Clermont font partie de ce syndicat.

Le village de Clermont est à une altitude de 240 mètres environ ; le lit de l'Ariège est à 155 mètres, la ferme du Piteau, qui est le point le plus élevé de la commune, est à 262 mètres, et la butte de Marcounat à 250 mètres.

Quoique très voisin de l'Ariège, le village de Clermont est dépourvu de sources ; les habitants n'ont pour boire que de l'eau de puits, et encore il faut creuser ces puits à une grande profondeur, témoin le puits de la nouvelle maison d'école, qui a 18 mètres et qui cependant n'a pas d'eau.

Le climat est tempéré ; cependant pendant certains étés, le thermomètre s'élève à 35° et même 40° au-dessus de zéro ; pendant l'hiver, il ne descend guère au-dessous de 5°.

Les principaux vents qui soufflent à Clermont sont :
1) Le vent d'est, vulgairement appelé vent marin ou vent d'autan ; ce vent souffle parfois avec une telle violence qu'il fait sonner les cloches ; aussi les arbres fruitiers sont rares dans le pays, et même le peu qui existe donne rarement du fruit.
2) Le vent du nord-ouest, vulgairement appelé vent de cers ; ce vent est souvent accompagné de pluie ; c'est en général le vent des orages,
3) Enfin, pendant le mois de juin souffle quelquefois le vent du nord, appelé bise ; ce vent est en générât très faible et très favorable à la bonne maturité des céréales.

Les pluies ne sont pas régulières ; tantôt le temps est pluvieux pendant plus de quinze jours, surtout au printemps et en hiver ; tantôt il s'écoule plus d'un mois sans qu'il tombe une goutte de pluie.

Le pays est très sain ; on ne voit presque jamais régner dans la commune de ces maladies épidémiques qui sont des fléaux pour les localités qu'elles atteignent.

II

Le recensement de 1881 accuse une population de 474 habitants pour la commune de Clermont ; il y a quelques années, le chiffre de la population dépassait 500 habitants : le nombre d'habitants tend donc à diminuer ; cela tient à deux causes principales :
1) à l'émigration qui pousse les habitants des campagnes à aller habiter tes villes ;
2) aux familles généralement beaucoup moins nombreuses qu'autrefois : ainsi le nombre d'enfants en âge de fréquenter

l'école, qui devrait être de 55 à 60 pour les deux sexes, atteint à peine le chiffre de 40.

La commune de Clermont comprend plusieurs hameaux, dont les principaux sont :
Le Fort, (chef-lieu) comprenant 11 maisons et 35 habitants
La Riverotte, comprenant 16 maisons et 58 habitants
La Place du Sérié, comprenant 15 maisons et 68 habitants
Les Fraysses comprenant 12 maisons et 43 habitants
Rive-d'eau comprenant 5 maisons et 17 habitants.

Clermont est administré par un conseil municipal de dix membres qui élit le Maire et l'Adjoint; il possède un instituteur public qui est en même temps secrétaire de la Mairie, un garde champêtre et un baile.

La commune forme une paroisse succursale, desservie par un prêtre catholique ; elle dépend de la réunion de perception de Pechebusque, dont le titulaire habite Toulouse ; enfin elle est desservie par le Bureau de poste de Venerque canton d'Auterive.

La valeur du centime est de 42,61 francs ; les revenus annuels ordinaires de la commune s'élèvent à 425francs.

III

La commune de Clermont est exclusivement agricole. Les principales productions sont le blé, le mais et les fourrages.
On sème environ 160 litres de blé par hectare, et le rendement s'élève, année moyenne à 18 ou 20 Hectolitres. En ce qui concerne le maïs, le rendement est d'environ 25 hectolitres par hectare. Enfin les principales plantes fourragères cultivées dans le pays sont le sainfoin ou esparcette, le trèfle et la grande luzerne (sainfoin du pays). On cultive aussi des vesces en culture dérobée. Le rendement des plantes fourragères est très variable ; il est subordonné aux conditions climatiques de l'année : tandis qu'il est très abondant lorsque le printemps et l'été sont humides, il est très faible et quelquefois nul dans les années de sécheresse.

Il n'existe pas de forêts proprement dites à Clermont ; il y a environ 180 hectares de bois, appartenant tous à des particuliers ; on ne trouve dans ces bois que des chênes ; à peine y voit on quelques frênes et quelques bouleaux, mais pas de hêtres.

Il se récolte dans la commune à peu près la quantité de vin nécessaire à la consommation courante de la population ; ce vin a une force alcoolique de 4° à 5°, comme d'ailleurs tous les vins du Lauragais. Depuis un an environ le phylloxéra a fait son apparition dans la commune, et menace de tout envahir ; on ne peut savoir encore si le traitement au sulfure de carbone, qui a été pratiqué il y a six mois, aura produit quelque effet.
La commune n'a pas de pâturages ; aussi les seuls troupeaux qui existent sont des troupeaux de brebis ; pendant l'été on les mène paître dans les bois et dans les chemins ruraux ; pendant l'hiver, ils sont conduits dans les prairies artificielles.
Néanmoins, dans chaque ferme, il y a quelques vaches destinées à la reproduction.
Les bestiaux employés aux travaux des champs sont principalement des boeufs ; ils appartiennent aux races

auscitaine et agenaise ; on en trouve quelques uns de race gasconne.
Les principaux animaux qu'on prend à la chasse sont le lièvre, le lapin, la perdrix et la caille ; le braconnage détruit chaque année une grande quantité de ces animaux, surtout pendant la période où la chasse est prohibée.

Les principales voies de communication qui traversent la commune de Clermont sont : la route nationale N 20, de Toulouse à Foix ; elle atteint le territoire de la commune au pont de la Lèze et le quitte au ruisseau de Montouty, limite de la commune du Vernet.
Le chemin de grande communication N 13 construit en 1839 ; ce chemin entre dans la commune an lieu dit Julia, et la quitte un peu au nord de la place du Sérié après un parcours d'environ 4 000 mètres.

Il n'existe aucun pont pour traverser l'Ariège ; le passage de cette rivière s'effectue à laide d'un bac affermé par l'Etat.
La ligne ferrée de Toulouse à Tarascon (Ariège) permet aux habitants de Clermont de se rendre facilement à Toulouse (stations de Venerque-le Vernet et de Pins-Justaret), il n'y a aucun autre moyen public de transport pour se rendre soit à Castanet, soit à Toulouse.

La vente et l'achat des denrées se font principalement aux marchés de Venerque et de Muret, qui ont lieu le premier le jeudi et le second le samedi de chaque semaine ; en ce qui concerne l'achat et la vente des animaux domestiques, les transactions s'opèrent surtout aux foires de Montgiscard, Auterive et Saint-Sulpice de Lézat.

Les principales anciennes mesures locales encore en usage à Clermont sont le pain (0 mètre 21) et la canne (1 mètre 68) pour les longueurs; l'arpent (56 ares, 90) la pagnerée (14 ares, 22) le boisseau (1 are, 77) pour les surfaces; le quintal (90 kilogrammes) et la livre (900 grammes) pour les poids.

IV

Le chef-lieu de la commune étant situé sur une hauteur, et jouissant d'un magnifique point de vue dans les vallées de l'Ariège et de la Lèze, il est à présumer que c'est de la que vient le mot mont ; quant au radical cler, on peut supposer qu'if est une corruption de l adjectif clair : ce qui porterait à le croire, c'est que les habitants prononcent clarmount en désignant le village dans leur patois.

La commune de Clermont faisait autrefois partie de la province du Languedoc. Lors de la division de la France en départements, elle fit d abord partie du district de Muret ; ce ne fut que plus tard qu'elle fut réunie à l'arrondissement de Toulouse.

Il existe à Clermont une dévotion à la Vierge, appelée dans le pays Notre-Dame-des-Bois avant 1789, on disait Notre-Dame-des Bruyères. L'origine de ce culte est si ancienne qu'on ne peut lui assigner aucune date certaine ; cependant la physionomie de la statuette, objet de cette dévotion, porterait à croire qu'elle date du 10ème ou du 11ème siècle. Si on en croit la tradition, voici quelle serait l'origine de cette dévotion :

Un propriétaire du Vernet remarquait qu'un de ses boeufs, sitôt après le travail et avant de se rendre à son étable, se dirigeait vers le quartier appelé aujourd'hui Notre-Dame ; il traversait même l'Ariège pour se rendre à ce lieu. Arrivé à une certaine partie du bois, ce boeuf grattait la terre toujours au même endroit ; on fit des fouilles et on découvrit une statuette de 35 centimètres de hauteur environ, représentant une vierge à la chaise : on éleva une chapelle à cet endroit.
A l'époque de la Révolution cette chapelle fut démolie et la statuette fut transportée dans l'église de Clermont, où elle est encore. Une douzaine de communes environnantes viennent chaque année en pèlerinage à Clermont pendant les mois d'avril, mai et juin.
Certaines personnes prétendent que cette dévotion est une réminiscence de la religion druidique, Nous n'avons trouvé, ni à la Mairie, ni à l'église, aucun document qui put nous éclairer dune manière certaine sur cette tradition.

Au dire des habitants de Clermont, la commune aurait été autrefois très populeuse; les personnes âgées prétendent avoir entendue dire que l'espace compris entre le Fort et la place du Sérié était occupé par les maisons d'habitation, ce qui supposerait un bourg d'au moins deux kilomètres de long, nous n'avons trouvé aucun écrit mentionnant ce fait; mais nous croyons qu'il faut rabattre un peu ces dires, que nous attribuons pour beaucoup à un orgueil de clocher.
En 1839, lorsqu'on construisait le chemin n°13, on a trouvé un grand nombre de cadavres près du lieu Labourdette.

Actuellement aussi, en faisant des déblais pour la construction du chemin vicinal n°14, on a trouvé un certain nombre de squelettes, qui tous paraissent avoir appartenu à des personnes dans la force de l'âge : les dents en effet sont bien conservées, et sont pour la plupart au complet.
Ce fait n'a rien de surprenant, attendu que dans ce lieu, qu'on appelait autrefois Saint-Maurice, existait une église, et l'on sait qu'autrefois les cimetières étaient toujours situés autour des églises.

Nous avons cherché en vertu de quels titres la commune de Clermont est propriétaire du ramier de la Piboule, situé sur la rive gauche de l'Ariège, et voici ce que nous avons trouvé :
Ce ramier appartenait à M. Le comte de Rochechouart, seigneur d'Aureville, Lacroix, Clermont, et autres lieux. Le 21 novembre 1604, intervint une transaction entre le sus-dit seigneur et la municipalité de Clermont par laquelle la propriété du ramier était cédée à la commune moyennant une "albergue" ou redevance de 14 setiers d'avoine ; cette transaction fut approuvée par l'autorité compétente le 19 février 1605 ; le cadastre de 1615 mentionne ces biens comme propriété communale, et de fait, la commune est restée propriétaire sans contestation jusqu'au 6 vendémiaire an IV. A cette date intervint un jugement arbitral entre la commune et le procureur syndic de Muret, agissant au nom de l'Etat, qui représentait alors M. de Buisson de Beauteville, émigré. Par ce jugement, la commune fut maintenue en possession du ramier.
Malgré la loi du 21 Prairial an IV, ordonnant de surseoir provisoirement à toute poursuite résultant de la foi du 10 juin 1793, le tribunal d'appel de Toulouse, rendit le 15 Brumaire an X, un jugement qui condamnait la commune à restituer à l'état le ramier dont s'agit, avec les fruits perçus,
La loi du 20 mars 1813 donna la propriété du ramier à la Caisse d'amortissement, qui en prit possession ; mais M et Melle Dupuy Saint Pierre de Belbèze, héritiers des anciens seigneurs, surprirent de M. Le Prefet de la Haute-Garonne, le 20 juillet 1815, un arrêté annulant cette prise de possession ; sur quelques réclamations qui furent faites, M. Le Ministre des finances annula le sus-dit arrêté ; quelque temps après, la loi du 16 avril 1816 réintégrait la commune de Clermont dans la propriété et disposition du dit ramier.
M et Melle Dupuy Saint Pierre de Belbèze revendiquèrent de nouveau devant les tribunaux la propriété dit ramier.
Par deux délibérations en date des onze juillet et onze août 1816, le conseil Municipal autorisait M. Le Maire de Clermont, à défendre, au nom de la commune, la propriété du dit ramier par toutes voies et moyens de droit.
Là s'arrêtent tous les renseignements que nous avons pu découvrir sur cette affaire ; il est à présumer que le tribunal donna gain de cause à la commune ou que M. et Melle de Belbèze renoncèrent à leur demande en revendication, attendu que la commune est restée propriétaire des ramiers.

Les moeurs des habitants sont simples ; tous professent le culte catholique ; leurs costumes sont ceux usités dans le pays ; quand à l'alimentation, tout le monde se nourrit de pain fait avec de la farine de blé ; quelques familles mélangent encore une petite quantité de farine de mais à celle de blé, mais c'est le petit nombre.
Toutes les familles boivent du vin, surtout du mois de juin au mois de septembre, période des plus rudes travaux agricoles. Le phylloxera a atteint depuis déjà quelque temps les vignes de la commune, et la récolte du vin tend à disparaître complètement.
On consomme généralement peu de viande de boucherie ; en revanche, dans toutes les maisons on tue un porc, et des oies, canards et dindons ; ce qui donne la provision de viande salée pour l'année.

On remarque à l'entrée de l'église, une vieille construction qui semble dater du moyen âge : c'est une sorte de poterne qui probablement devait donner accès dans l'intérieur de quelque château fort ; on voit encore les rainures où devait s'engager la herse ; les murs de cette poterne sont en briques rouges et ont une épaisseur de plus de trois mètres. Ce qui porterait à croire qu'il existait un château fort à Clermont, ce sont d'épaisses murailles en terre, ou torchis, qui ont 2,50 mètres d'épaisseur, et qu'on trouve aux environs de l'église.
L'église n'a rien de remarquable ; sa construction ne semble pas reculer à une époque bien éloignée ; elle est d'un style qui tient le milieu entre le roman et logive ; le coeur est de style grec.

A part ce que nous avons relaté ci-dessus relativement à l'origine de la propriété communale, les archives ne renferment que des délibérations concernant les affaires courantes ; signalons cependant une délibération du 12 janvier 1834, par laquelle le Conseil municipal, vu le mauvais état des abords du bac, demande que l'état cède à la commune la propriété du dit bac, à charge par elle de faire toutes les réparations nécessaires pour en rendre les abords faciles, et ce à perpétuité.
Nous ne connaissons aucun ouvrage, soit notice, soit brochure, soit monographie relatif à la commune de Clermont.

IV (bis)

La commune de Clermont possède une école mixte dirigée par un instituteur. La création de cette école ne remonte, qu'à la date du 8 août 1834. Voici ce que nous avons trouvé dans les registres municipaux relativement à l'enseignement.

Avant la grande loi de 1833, créant l'enseignement primaire en France, la commune ne possédait pas d'école ; l'instruction était quelquefois donnée par le curé du lieu, et cela sans rétribution.

A la suite du vote de la loi Guizot, la commune fut mise en demeure de créer une école publique, le conseil municipal d'alors se refusa à cette création pour les deux motifs suivants :
1) La commune n'avait pas les moyens de payer le traitement du maître ;
2) Les habitations sont très disséminées, et la population est trop peu nombreuse.

Cette délibération porte la date du 15 août 1833. Il est à supposer, ou que la commune reçut une nouvel mise en demeure, ou bien que quelques personnes, amies de l'instruction firent revenir le Conseil municipal sur sa première décision, car on trouve à la date du 18 août 1833 une nouvelle délibération portant ce qui suit :

1) La commune de Clermont sera jointe à cette d'Aureville pour la création et l'entretien dune école publique ;
2) Le traitement de l'instituteur est fixé à 100 francs et au logement ;
3) la rétribution scolaire est réglée de la manière suivante :
1 franc par mois pour les élèves qui apprennent à lire ;
1,50 franc pour les élèves qui apprennent à lire et à écrire ;
2 francs pour les élèves qui reçoivent des leçons

Le 29 juin 1834 survint une délibération proposant :
M.M. GAU, propriétaire à Aureville,
DOLIVE, instituteur au Vernet,
TOURIE, propriétaire à Clermont, comme candidats au poste d'instituteur de Clermont et Aureville, à charge par eux de justifier devant le Comité d'arrondissement des conditions de capacité et de moralité exigées par la loi.

La commune d'Aureville n'ayant pas donné une réponse satisfaisante à la délibération ci-dessus, le Conseil municipal de Clermont décide, le 8 août 1834, la création d'une école publique pour Clermont seulement ; il présente M. DOLIVE Jean-Pierre, instituteur libre au Vernet comme instituteur communal de Clermont, et lui alloue un traitement de 120 francs et le logement ; dans la même délibération est mentionnée l'offre généreuse du Sieur Arnaud Lanta, qui s'engage à élever le traitement du maître à 240 francs ; enfin le conseil rapporte la délibération du 29 juin 1834.

L'école est donc créée ; elle fut installée à la maison dite des Oustalets, à environ 1 500 mètres du village.

M. Dolive resta instituteur de Clermont jusqu'en 1838 ; le 17 septembre 1838, il fut remplacé par M. CASSAET ; ce dernier resta en fonction à Clermont jusqu'en 1840, époque où il fut remplacé par M. SOUS.
Le 9 août 1840, la commune fit l'acquisition de la maison Sendrail, située au village, afin d'y installer l'école publique.

L'école ne devait pas être bien fréquentée à cette époque, car on trouve à la date du 19 décembre 1841, une nouvelle demande de la commune de Clermont, d'être jointe à celle d'Aureville pour l'entretien de l'école et le traitement du maître.

La commune d'Aureville refusa l'adjonction, disant qu'elle voulait n'être adjointe qu'à Goyrans.
Depuis le 9 août 1841 jusqu'au 9 novembre 1851, les registres municipaux ne mentionnent absolument rien relativement à l'école publique.
A partir de cette dernière date jusqu'à ce jour, nous trouvons la liste des instituteurs de Clermont.

Voici cette liste, avec la date de l'installation de chaque maître.

9 novembre 1851	MM. COMBES Pierre
23 octobre 1853	DUBOIS Pierre
11 octobre 1857	BOFFIL Jean
3 octobre 1858	MERON
1 décembre 1858	PERE Gabriel(supp.)
26 juillet 1861	SIRES Victor
2 octobre 1864	LAFFON Guillaume
1 octobre 1871	BRUEL Jean-Baptiste
1 octobre 1878	SIADOUS Joseph
1 octobre 1884	HORTAL François

Durant toute cette période, rien de saillant ne s'est produit relativement à l'école : les registres des délibérations portent seulement chaque année une délibération créant les ressources nécessaires pour le fonctionnement de l'école (session de février) et une autre délibération désignant les enfants qui seront admis gratuitement à l'école (session d'août).

Si depuis sa fondation jusqu'à ces derniers temps, l'école de Clermont a été installée dans des conditions très mauvaises, parce que la commune n'avait pas les ressources nécessaires à une installation convenable, il n'en est pas de même depuis le mois d'octobre 1884.
Grâce aux allocations de l'état qui a contribué largement à la dépense l'école actuelle a été construite dans d'excellentes conditions ; il n'a pas été possible d'élever cette construction au village, comme on en aurait eu l'intention ; la commune a alors acquis, pour la somme de 1 200 francs, 16 ares de terre pour y édifier la nouvelle construction scolaire.

La maison d'école de Clermont est située à environ 250 mètres du village ; la construction principale forme un rectangle de 13,50 mètres de long sur 6 mètres de large ; ce rectangle est flanqué, au levant et au couchant de deux préaux couverts, un pour les filles et l'autre pour les garçons, et au nord d'une salle de gymnastique ; au midi des préaux se trouvent les cours, entourées de murs et séparées entre elles par une muraille de 1,60 mètres de Hauteur. Dans la cours des garçons se trouve un puits.

Après avoir pénétré dans la cour d'entrée des filles, qui est en même temps l'entrée du logement de l'instituteur, on arrive au préau des filles ; sous ce préau s'ouvrent deux portes ; l'une de ces portes donne accès au logement particulier du maître dont l'habitation est tout entière située au premier étage ; sous la cage de l'escalier s'ouvre la porte de la cave. Le logement de l'instituteur comprend une cuisine, une salle à manger, et trois chambres à coucher ; un escalier permet d'arriver au galetas. Toute cette partie du local est entièrement indépendante et n'a aucune communication avec les services scolaires.

La seconde des portes situées sous le préau des filles s'ouvre sur une petite chambre munie d'une cheminée: cette petite pièce est très avantageusement placée pour servir de cabinet à l'instituteur.
A la suite du précédent cabinet se trouve la salle de classe très vaste ; elle reçoit La lumière du côté du midi par quatre grandes fenêtres ; une cinquième ouverture est percée au nord-est ; toutes ces fenêtres sont à imposte et munies de vasistas qui permettent l'aération facile de la classe. Dans la salle de classe se trouve une porte de communication qui permet d'aller au gymnase, sans aller passer, soit dans les préaux, soit dans les cours.
En pénétrant par la porte située au nord-est, on trouve d'abord la cour d'entrée et le préau des garçons ; sous ce préau s'ouvre une porte à deux battants donnant accès dans la salle de classe.
Les lieux d'aisance sont établis au fond des cours et sont d'une facile surveillance depuis l'intérieur de l'école.

Il ne manque, pour que l'installation soit parfaite, que le mobilier scolaire : les tables et bancs qui existent sont très incommodes et dans un état complet de vétusté.

Nous espérons que l'année scolaire ne s'écoulera pas sans que cette amélioration indispensable ne soit réalisée, car la municipalité est très dévouée pour toutes les choses qui concernent l'instruction.

Les habitants comprennent le prix de l'instruction ; les absences constatées tiennent surtout au mauvais état des chemins ou à d'autres causes indépendantes de la volonté des parents.

Voici le résumé de la fréquentation scolaire pour 1883-1884.

Sur une moyenne de 25 élèves, le total des présences possibles a été de 10 876, et celui des absences de 3 042 ; la moyenne a donc été de 27% ; cette moyenne parait élevée ; mais il faut tenir compte de ce fait que la commission scolaire a dispensé de la fréquentation 2 élèves au mois d'octobre, 3 au mois de décembre et 3 au mois de janvier ; ces dispenses ont été accordées à cause du mauvais état des chemins, et les absences qui en sont résultées sont comptées dans le calcul ci-dessus.

Pendant les six premiers mois de l'année scolaire 1884-1885, le nombre moyen des élèves a été de 33 ; les présences possibles sont an nombre de 6 610 et les absences de 1 295 ; c'est donc une moyenne d'environ 19%, mais si on tient compte que le plus grand nombre des enfants qui fréquentent l'école de Clermont habitent à des distances variant de 2 à 4 kilomètres, on voit que cette moyenne n'a rien d'exagéré : les voies de communication sont en effet très peu nombreuses, et la moindre pluie détrempe tellement les terres que les enfants ne peuvent se rendre en classe.
Au tirage au sort de la classe de 1883, un seul conscrit était inscrit sur la liste de Clermont ; il savait lire et écrire.
Pendant l'année 1884, il n'y a eu, sur 7 mariages, que 3 conjoints qui n'aient point signé leur acte de mariage.

La bibliothèque scolaire de Clermont a été fondée le 18 janvier 1875 ; elle renferme 99 volumes. La commune a fourni l'armoire bibliothèque et M. Le Ministre de l'Instruction publique a fait don des volumes. Il y a eu 400 prêts depuis la fondation de la bibliothèque.

Le traitement de l'instituteur de Clermont s'élève à 1 200 francs ; ce fonctionnaire est de plus secrétaire de la Mairie ; de ce côté il a un traitement de 150 francs.
La somme qu'il faudrait dépenser pour réaliser les améliorations nécessaires à l'école de Clermont s'élèverait à 1 000 francs, dont 500 francs, pour le mobilier et le matériel scolaire et 500 francs pour le creusement d'un puits : le puits creusé dans la cour des garçons n'a pas d'eau et l'instituteur est obligé d'envoyer chercher l'eau nécessaire à sa consommation dans les roches, à 400 mètres de la maison d'école.

Clermont, le 2 Avril 1885 F- Hortal.